

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 007-210701579-20240307-DB_014_CM070324-DE



Séance du Conseil Municipal de Meysse du 07 mars 2024 - 18 h 00

Secrétaire de Séance :

DÉLIBÉRATION N° 24-14

MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°23-032 VENTE PARCELLE COMMUNALE DOMAINE PRIVÉ

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°23-032 par laquelle le conseil municipal a validé la vente de la parcelle communale AK 711 à Mme et M. LABIOD.

La vente n'ayant pas encore été formalisée chez le notaire, Il informe qu'il y a lieu de préciser que le poteau d'éclairage public sis sur cette parcelle sera enlevé par le SDE 07 à la charge de la commune et que les acquéreurs devront donner leur autorisation pour pénétrer sur leur nouvelle propriété afin de réaliser ces travaux d'enlèvement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** la modification de la délibération n° 23-032 et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente auprès du notaire avec faculté d'être substitué.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, à l'office notarial chargé de la vente ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - GAGNOT
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - MONTCHAUD
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Mmes DENIS- JULIEN-RAOULT – Ms ROUX - MÉNARD

Absent(s) : Mme LAUSSEL

Secrétaire de Séance :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes POUR :	14
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Le Maire,

Eric CUER.



Le secrétaire de séance,